



COMITE DIRECTEUR DU PAYS

2 juin 2009

Nombre de conseillers élus : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents à la séance : 11

Nombre de conseillers excusés ayant donné procuration : 0

Etaient présents sous la présidence de M. le Président André ONIMUS :

Nicole ERNY, Fabienne STICH, Jean-Marie REYMANN, Patrice FLUCK, Gilbert VONAU, Gérard SCHATZ, Michel HABIG, François BERINGER, Jean-Pierre WIDMER, Henri MASSON.

Etaient excusés :

Jean-Paul DIRINGER, Denis REBMANN, Roland BRAUN, Didier VIOLETTE, Marc JUNG, Annette HUENOT.

Assistaient en outre à la séance :

Les membres du Conseil de développement :

- Michel WALLER, Président du Conseil de développement ;
- François SAUVAGEOT, Vice-Président du Conseil de développement ;
- Jean ALBRECHT, Vice-Président du Conseil de développement ;

Les techniciens :

- Fabrice KRIEGER, Communauté de communes Essor du Rhin ;
- Keltoum BELAZIZ, Communauté de communes de la Région de Guebwiller ;
- Peggy DANGELSER, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- Caroline SIEGEL, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

1. ECONOMIE-EMPLOI-FORMATION

1.1 Pépinière d'entreprises de la Communauté de Communes Essor du Rhin

Afin d'obtenir la bonification de la Région Alsace au titre du financement des actions prioritaires, la Communauté de Communes Essor du Rhin doit solliciter une participation financière du Syndicat Mixte Pays, soit de 25 000 €, soit de 50 000 €, pour prétendre à 10 ou 15 points de bonification.

Lors du comité directeur du 1^{er} juin 2007, les élus du Pays ont :

- décidé de soutenir les deux projets de pépinières d'entreprises,
- choisi l'option de financement des projets à hauteur de 10%, soit une participation du Syndicat Mixte Pays à hauteur de 50 000 €, ce qui entraîne une bonification de 15 points.

Le Pays a sollicité la Région Alsace en lui envoyant un dossier de présentation du projet (financement, fonctionnement, animation, etc.) afin de mobiliser une partie de la dotation spécifique allouée sur 4 ans (soit 112 K€) pour les actions et projets prioritaires.

Le Président invite tous les membres à la pose de la première pierre, qui aura lieu le 5 juin à 17h00 à Fessenheim.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité l'utilisation de la dotation spécifique « action et projet prioritaire de la Région » pour une somme de 50 000 € à destination de la pépinière d'entreprises de la Communauté de Communes Essor du Rhin.

1.2 Animation économique et animation des pépinières

La politique de la Région Alsace concernant le financement du poste de l'agent de développement économique évolue en 2009. Auparavant, le poste était subventionné de manière dégressive (100% la première année - 2007, 90% la seconde - 2008, 80% la troisième - 2009, 70% la quatrième - 2010, 60% la cinquième - 2011 et 50% pour les suivantes).

A partir du 1^{er} janvier 2009, le poste d'animateur économique de Pays n'est plus financé. La Région met en place une nouvelle subvention pour l'animation des pépinières.

Lors d'une rencontre avec la Région en date du 18 mai dernier, les modalités d'octroi de cette subvention ont été présentées.

- elle porte uniquement sur les missions de création d'entreprises et d'animation des pépinières ;
- elle s'élève à 50% des frais du poste d'animateur (salaire chargé + frais de déplacement - dépense subventionnable plafonnée à 100 000 €) ;
- elle ne peut être allouée qu'à une structure unique : dans la mesure où le territoire Pays dispose de deux pépinières et au vu de la convention « pépinière » signée en 2008, la structure Pays est la plus à même à porter cette animation.

La subvention de la Région Alsace sur l'animation des pépinières est soumise au respect de la convention « Pépinières » mise en place entre le Pays, la Communauté de Communes de

la Région de Guebwiller et la Communauté de Communes Essor du Rhin. Elle a pour but de fixer l'organisation économique du territoire et le travail d'animation et de coordination entre les cellules économiques du Pays, les collectivités et l'immobilier d'entreprises qui sera présent sur le territoire. Il s'avère donc nécessaire d'organiser l'animation économique du territoire en fonction de celle-ci.

La subvention régionale pourra être complétée par des crédits européens (20% sur 3 ans) lorsque les deux pépinières seront en activité (à partir de 2010).

Il convient donc de mener une réflexion sur le remplacement de Peggy DANGELSER, en tenant compte des nouvelles modalités d'actions et de financement du poste de la Région Alsace.

Le Comité Directeur prend en compte les nouvelles modalités de financement et réfléchit sur une organisation de l'animation économique sur le territoire. Les Communautés de Communes de la Région de Guebwiller et d'Essor du Rhin se rencontrent le mercredi 3 juin pour étudier le mode d'organisation le plus efficace pour le territoire du Pays. Le Président ainsi que l'ensemble du Comité Directeur remercie Peggy DANGELSER pour le travail effectué tout au long de son contrat.

1.3 Concours « Innover dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon »

Le Pays a participé à la 6^{ème} édition du concours "Alsace Innovation" (3^{ème} édition pour le Pays RVGB). Lors de la session du jury, le 22 avril, le Président a décidé d'octroyer 4 prix sur les 7 dossiers reçus et les 6 projets présentés:

- *1^{er} prix : Corderie Meyer Sansboeuf / M. BASIER - Formation de veille stratégique à la CCI de Colmar pour son procédé de traitement mécanique de fibres textiles, pour la fabrication de ficelles et de cordes, leur donnant des caractéristiques d'élasticité et de ténacité contrôlées et variables en fonction de la température et des contraintes physico-chimiques et mécaniques du milieu d'utilisation.*
- *2^{ème} prix : MM. Nicollet et Stievenaud - 2 000 € du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pour leur projet de production et commercialisation de graines germées bio destinées à l'alimentation humaine. Les graines germées sont un produit dont les qualités nutritionnelles, énergétiques et gustatives sont importantes.*
- *3^{ème} prix : M. GEIS - 3 000 € de prêt à taux 0% du CIC Est pour sa méthode de pliage et de pose de revêtements muraux permettant d'utiliser des supports d'un seul tenant (1 seul lé) pour toute la surface du mur à recouvrir avec l'intervention d'une seule personne sans qualification technique particulière.*
- *4^{ème} prix : Mme WIPF - 3 000 € de prêt à taux 0% du CIC Est pour son projet de coffret cadeaux de produits et services uniquement Alsaciens :*
 - *loisirs (cinéma, bowling, parcs de loisir...)*
 - *prestations de services (coiffure, heures de ménage, soins esthétique...)*
 - *produits régionaux (panier de légumes bio, miel, vin, produits du terroir...)*

Le 29 avril dernier a eu lieu la remise des prix du 3^{ème} concours "Innover dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon" à la Communauté de Communes Essor du Rhin.

Monsieur Michel WALLER propose de réfléchir à une modification du règlement du concours afin de ne plus avoir le même gagnant deux années consécutives. Cette remarque sera transmise au CEEI.

Le Comité directeur prend connaissance de ce point et valide l'attribution d'une enveloppe de 2 000 euros pour le prix du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

1.4 Salon de l'Artisanat et du Commerce

La préparation du Salon de l'Artisanat et du Commerce de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller, qui aura lieu à Soultz, a donné lieu à plusieurs réunions du comité de pilotage aux mois de mars, avril et mai. Le lundi 25 mai une réunion est organisée pour rencontrer les commerçants et artisans participants à ce salon. Une cinquantaine d'entreprises participent au salon dont 5 à 7 entreprises du Pays RVGB hors CCRG.

La demande de financement ainsi que la fiche action pour débloquer les crédits « Pays » de la Région seront envoyés courant juin au Conseil Régional.

L'inauguration du Salon de l'Artisanat et du Commerce aura lieu le 25 septembre 2009. Il sera ouvert au public le samedi 26 septembre en journée et en nocturne ainsi que le dimanche 27 septembre. 60 exposants dont 6 du Pays y participeront. Les élèves des collèges du secteur seront accueillis le samedi matin de 9h à 11h. La communauté de Communes organisera à cet effet un transport aller-retour au départ des différents établissements scolaires.

Une demande de subvention auprès du Département est en cours d'instruction.

Le Comité Directeur prend acte de l'avancée du dossier.

2. TOURISME

2.1 Calendrier des manifestations « Sortons... »

Une nouvelle convention fixant les engagements de chaque partenaire est établie pour l'année 2009, en se basant sur la convention signée en 2008.

Il convient également de réfléchir aux modalités de poursuite de ce projet en 2010. Selon les Communautés de Communes et la Commune de Merxheim, il existe des écarts importants relatif à la communication et valorisation des territoires et de leurs manifestations, la participation financière de chaque partenaire et la diffusion des calendriers.

Le Comité Directeur :

- ***valide la convention 2009***
- ***discute des modalités de poursuite du projet.***

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller fournit 45% de volume d'informations à faire figurer dans le calendrier des manifestations pour seulement 2% d'exemplaires commandés. Les autres Communautés de communes ne souhaitent plus payer pour la Communauté de communes de la Région de Guebwiller ainsi que pour les

communes allemandes qui, elles aussi, commandent un faible nombre d'exemplaires par rapport au nombre d'informations qui y figure.

La question de l'impression du calendrier des manifestations à l'échelle du Pays et de manière transfrontalière sera reposée lors du prochain Comité Directeur.

2.2 Carte touristique

Une épreuve de la carte touristique du Grand Ballon au Belchen est présentée. Elle a été au préalable diffusée à tous les partenaires pour corrections. Plusieurs remarques et demandes de modifications ont été transmises au Syndicat mixte.

Plusieurs propositions de prix concernant l'impression (77000 exemplaires) du document ont été réalisées par différents imprimeurs.

	MOSER	KAMELEON	DUO PRINT	SIGNATURES GRAPHIQUES	MACON IMPRIMERIE	MACK
	Niederhergheim	Roggenhouse	Soultz	Soultz	Macon	Meyenheim
Papier	Couché recyclé 90g/m ² blanc	Cyclus Print 90g/m ²	Cyclus Print 90g/m ²	Cyclus Print 90g/m ²	Couché satiné Ecolabellisé 90g/m ²	Cyclus print ou équivalent 90g/m ²
Impression	R/V 4 couleurs Quadri	Quadri R/V	Quadri R/V	Quadri R/V + vernis mat	Quadri R/V	Quadri R/V
Façonnage	pliage 8 plis accordéon et 2 plis roulés dans le croisé	8 plis accordéons +2 roulés	8 plis accordéons +2 roulés	plis croisés	8 plis accordéons +2 roulés	8 plis accordéons +2 roulés
Départ	bandes caisses cartons Livraison 5 points 68	Livraison 5 points 68		Livraison 5 points 68	Livraison 5 points 68	Livraison 5 points 68
Coût HT	13 600 €	13 200 €	12 730 €	13 935 €	11 277 €	11 300 €

Les élus du Comité Directeur :

- prennent position sur les dernières corrections à réaliser et prend la décision de ne pas intégrer les données allemandes transmises hors délais,
- valident la carte touristique présentée,
- choisissent l'imprimeur Mack,
- autorisent le Président à signer le contrat d'impression et à engager les dépenses y afférent.

3. ENVIRONNEMENT

3.1 Plan Climat

Lors du dernier Comité Directeur, les élus ont validé, sur le principe, leur engagement pour mener une politique en faveur du climat.

Une nouvelle réunion du Conseil de Développement s'est tenue à cet effet le 12 mai dernier. Elle s'est, dans un premier temps, focalisée sur la thématique de la sensibilisation :

- Comment communiquer de manière permanente et efficace ?
- La réalisation d'une manifestation sur le climat
- La valorisation des actions exemplaires (concours et prix)

De nombreuses idées ont émergées ; une nouvelle réunion du Conseil de développement est prévue au début de l'été pour approfondir la réflexion.

Le Président du Syndicat mixte et le Président du Conseil de développement ont rencontré la Région Alsace. Cette dernière a brièvement présenté la politique de la Région Alsace et la procédure des Plans Climats Territoriaux qu'elle soutient durant 3 ans :

- animation : 80%
- élaboration des documents de communication et de sensibilisation : 60%
- Elaboration et mise en œuvre d'outils de suivi : 60 %

Une réunion d'information commune Syndicat mixte / Conseil de développement aura lieu le 8 juillet à 18h30.

Avec la mise en place de réflexions sur le climat, la charge de travail devient plus importante. Il serait souhaitable de procéder au recrutement d'une personne spécifiquement affectée au Plan Climat.

Le Comité Directeur

- ***valide la réalisation d'un Plan Climat Territorial.***

Le comité Directeur ainsi que les membres de la commissions Climat du Conseil de développement seront informés le 8 juillet prochain et pourront ainsi valider les formalités de réalisation du Plan Climat (actions prioritaires, création de poste, ...).

3.2 Covoiturage

M. Knorr a pris contact avec le prestataire du site Internet actuel et la Roue Verte. Une réunion est prévue en juillet sur cette thématique.

Le Comité Directeur prend acte de l'avancée du dossier.

3.3 Déchets

M. Sauvageot a piloté un état des lieux de la gestion des déchets sur le territoire du Pays (rencontre avec les différentes Communautés de Communes). Une réunion du Conseil de Développement au eu lieu le 19 mai dernier. Des rencontres sont prévues avec des collectivités hors du Pays RVGB pour étudier des exemples de pratiques innovantes et / ou exemplaires.

Monsieur François SAUVAGEOT présente l'avancée des travaux dont l'état des lieux de chaque Communautés de Communes et Merxheim. Une rencontre avec le SMICTOM de Sélestat est prévue. Une réunion d'information sera organisé début septembre afin de présenter les différents modes de ramassage existant. Il serait intéressant de trouver une solution de ramassage à l'échelle du Pays. M. Habig signale que le Département réfléchit également à une solution homogène à son niveau.

Le Comité Directeur prend acte de l'avancée du dossier.

4. DIVERS ET INFORMATIONS

4.1 Convention d'Assistance et de Conseils avec l'ADAUHR

L'ADAUHR propose de mettre gratuitement à disposition des collectivités territoriales et des établissements publics un service d'assistance et de conseil gratuits en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

La convention réglant les conditions de cette mise à disposition est jointe en annexe.

Le Comité Directeur :

- *approuve cette convention avec une abstention ;*
- *autorise le Président à signer la convention.*

4.2 Compte épargne temps

Il est proposé au Comité Directeur de mettre en place un compte épargne temps.

Le Comité Directeur du Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1.

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 portant création du compte Épargne-temps dans la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de gestion en date du 13 mars 2009.

Vu le schéma de procédure adopté par le Comité technique paritaire placé auprès du Centre de gestion en date du 5 novembre 2004

Sur proposition de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré :

Article 1

Décide l'instauration du compte épargne-temps à compter du 1^{er} juin 2009 selon les termes figurant dans le schéma de procédure cité en référence et figurant en annexe de la présente délibération.

Article 2

Ampliation de la délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet

Monsieur le Receveur-Percepteur
Monsieur le Président du Comité technique paritaire du Centre de Gestion

Le Comité Directeur valide cette proposition.

4.3 Instauration de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires

Il est proposé au Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon la mise en place de l'IFTS, pour les cadres d'emplois des Attachés, des Rédacteurs et des Adjoints Administratifs de la filière administrative, en vertu des décrets n° 91-875 du 08 septembre 1991, du décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002, du décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié par le décret n° 2007-1630, du décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié, du décret n° 2003-1012 du 17 octobre 2003, du décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 et de l'arrêté du 14 janvier 2002.

Le montant de l'IFTS est calculé par application d'un montant de référence par grade fixé par arrêté ministériel d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

L'autorité territoriale est chargée d'attribuer le montant de l'IFTS par arrêté individuel dans la limite des prescriptions qui la régissent.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget du Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- ***approuve la proposition de l'instauration de l'I.F.T.S***
- ***charge le Président de procéder à l'attribution individuelle.***

4.4 Divers

4.4.1 Cadeau à une employée du Syndicat

A l'occasion du départ de Peggy DANGELSER, Animatrice Economique du Syndicat Mixte, il est proposé au Comité Directeur de lui attribuer un cadeau de départ d'une valeur de 150 euros.

Le Comité directeur approuve à l'unanimité l'octroi d'un cadeau d'une valeur de 150 euros à Mme Peggy DANGELSER.

4.4.2 Divers

M. ONIMUS propose à l'assemblée de prendre la parole sur les points encore à aborder. Les élus souhaitent une mise en commun des réflexions de chaque Communauté de Communes au sujet du Gerplan. Aucune autre remarque ne ressort des diverses Communautés de Communes présentes.

Peggy DANGELSER salue l'ensemble des membres et les remercie pour leur collaboration lors de son contrat.